



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 22 février 2018 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT (a procuration de C LEMONIER), Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, R DEBERNARD, René FASSENET, Oriane MATHIAN, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Katia ODILLE, Laëtitia CLERC

Secrétaire de séance : Gilles DECURE

Une modification de l'ordre du jour est votée à l'unanimité. Le point 0 est rajouté à savoir «taxe d'assainissement»

0 TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir à compter du 01 janvier 2018, les tarifs de la taxe d'assainissement comme suit :

- prix au m³ : 1,35 €

- part fixe : 21 €

I VOTE DES TROIS TAXES :

Le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 voix contre, d'augmenter les taux de 2 % pour 2018. Ils seront donc les suivants :

taxe d'habitation : 14,22%

taxe foncière (bâti) : 9,98%

taxe foncière (non bâti) : 13,04%

II INDEMNITES DU PERCEPTEUR :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer au titre de l'année 2017 à Monsieur le Trésorier BERDAGUE Denis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 5 voix contre :

- décide de demander le concours de Mr le Trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 %,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

III DELIBERATION ARRETANT LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame/Monsieur le Maire, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme ;

d'arrêter le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme

de soumettre le projet de plan arrêté pour examen conjoint, en application de l'article L153-34 du code de l'urbanisme aux personnes publiques associées à sa révision mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

IV QUESTIONS DIVERSES :

Présentation des travaux d'investissement : une présentation et faite des divers investissements en cours ou prévus sur la commune:

Voirie: Travaux en cours Chemin du Renaudin, rue de l'Eglise et rue de la Mairie, en projet: rue du Charmot et rue de la Citadelle.

Aménagement de la Place de la Fontaine: consultation en cours, le maître-d'œuvre est le cabinet ABCD de Dole.

Cimetière: travaux en cours d'année, tracé réalisé sur les futures allées.

Bâtiments: Appartements mairie: pré-chiffrage réalisé, le conseil municipal devra choisir le maître-d'œuvre (devis en cours). Toit de la salle polyvalente: consultation en cours pour désamiantage, isolation et installation de panneaux photovoltaïques.

Eoliennes: Etude en cours. Enquête publique au printemps 2018.

Station d'épuration: réunion avec les financeurs, début des travaux à l'automne.

Recensement: 231 logements recensés et une estimation de 530 habitants. Chiffrage officiel au printemps.

Isotopie: Le projet propose de réaliser une performance artistique qui sera jouée le vendredi 9 mars 2018 à 19h et 21h30.

La séance est levée à 23 h.